



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 029-212900310-20210518-DELIB202131B-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

Séance ordinaire du 18 mai 2021

L'an Deux Mille vingt et un, le 18 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10/05/2021, s'est réuni en Mairie, salle des fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Eric BADO, procuration donnée à Denise LE MOIGNE, Myriam RIOUAT, procuration donnée à Anne MARECHAL ; Cécile TEPER, procuration donnée à Laëtitia DUPUIS ; Yves KERVRAN, procuration donnée à Tiphaine MICHEL, Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET.

Secrétaire de séance : Yannick PERON

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date d'affichage : 20 mai 2021

DELIBERATION n° 2021-31

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 divers

OBJET : Tarifs d'occupation du domaine public pour les camions de restauration

Vu l'avis favorable de la commission économie environnement citoyenneté du 20 avril 2021 et l'avis favorable de la commission ressources du 12 mai 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un nouveau tarif de droit de place pour les camions de restauration :

TARIFS TOURISME - DROITS DE PLACE	
	2021
TARIFS des DROITS de PLACE	
Camion de restauration - par jour	15 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.